

# Rando-Club "Vert Dur"

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le Samedi dix-neuf octobre deux mille vingt-quatre s'est tenue, sur convocation du Président du Conseil d'Administration, la 14<sup>ème</sup> Assemblée Générale Ordinaire de l'association RANDO CLUB VERT DUR, au C.A.S.E. de Bois du Parc, sur le territoire de la Ville de SAINT-JOSEPH.

Au préalable, il a été établi :

- . Une liste d'émargement signée par les adhérents à jour de leur cotisation (saison 2023/2024).
- . Une liste des anciens adhérents saison 2022/2023.
- . Une liste des sympathisants et invités.

### **Le Quorum**

L'Association compte 71 adhérents à jour de leur cotisation pour la saison 2023/2024.  
33 adhérents sont présents, 14 sont représentés par mandat.  
4 sympathisants sont présents.

Le quorum étant respecté et les conditions statutaires réunies, l'assemblée a pu valablement délibérer.

Le Président déclare ouverte la séance à 16 h 30.

Il souhaite la bienvenue à l'assemblée, puis rappelle l'ordre du jour :

- ✓ Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
- ✓ Lecture du Rapport moral
- ✓ Lecture et vote du Rapport d'activités
- ✓ Lecture et vote du Rapport financier
- ✓ Projet 2024/2025
- ✓ Renouvellement du tiers-sortant
- ✓ Questions diverses

La secrétaire donne ensuite lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale.

### **I – LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE**

L'Assemblée prend acte du Procès-verbal.

La parole est donnée à l'Assemblée. Des membres formulent des observations :

## **Gérard BOUHOT**

\* Les deux nouveaux membres du Conseil d'administration (Sandra SERENUS et Henri JEAN-MARIE) ont été élus par l'Assemblée et non le Conseil d'administration.

\* La randonnée Interclubs a eu lieu le 11 novembre.

\* C'est le terme « *indemnité de déplacement* » qui est approprié, au lieu de « *frais de déplacement* ».

## **Elisabeth MAGIT**

\* Les comptes rendus de réunions du Conseil d'administration ne sont pas tous sur le site.

Ce procès-verbal est soumis au vote et adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **Félix CHARLERY**

\*Aucune suite n'est donnée à ses demandes de paiement d'indemnité de déplacement.

## **Romain PRIVAT**

\* lui répond que des recherches seront effectuées avec la trésorière afin de régler ce problème

## **II - LECTURE DU RAPPORT MORAL**

Le Président fait part à l'assemblée de la satisfaction qu'il éprouve d'être en charge d'une association dont l'effectif des randonneurs est en hausse régulièrement et dont la notoriété grandit à chaque nouvelle saison. Il poursuit en rappelant que les nombreux témoignages positifs d'adhérents prouvent que le RCVD va dans la bonne direction.

Pour permettre au club de se positionner en tant qu'association en mouvement, il précise que le Conseil d'Administration a réfléchi à une organisation qui permettra à un plus grand nombre d'adhérents de s'impliquer dans la vie du club en fonction de ses disponibilités.

Ce rapport n'est pas mis aux voix.

Il emporte l'adhésion de l'assemblée qui l'exprime par des applaudissements.

## **III - LECTURE ET VOTE DU RAPPORT D'ACTIVITES**

Gérard BOUHOT, notre animateur breveté, procède à la lecture de ce rapport.

En préambule, il rappelle les objectifs que l'association s'était fixée lors de sa création en juillet 2010.

Il développe ensuite les actions de la saison écoulée.

### **Les actions**

- ✓ Les réunions du C.A. (au nombre de 4).
- ✓ Les adhésions :

Le RCVD s'est réaffilié à la Fédération Française de Randonnée Pédestre et au Comité de la Randonnée Pédestre de la Martinique pour pouvoir valider les licences de ses membres.

Au cours de la saison 2023/2024, nous avons enregistré 67 adhésions représentant 65 licenciés au sein du RCVD (IRA et FRA).

Il note une légère augmentation du nombre des adhérents.

La représentativité des femmes est toujours plus importante et on note un vieillissement progressif au sein du club.

La pyramide des âges est la suivante :

- Moins de 20 ans : 1
- Entre 20 et 59 ans : 17
- 60 ans et plus : 47

Lors de la Journée des Adhérents, le RCVD a tenu à mettre à l'honneur deux de ses membres qui se sont distingués pour leur dévouement et leur engagement au sein du club ; ce sont Marie-Ange BELLIARD et Georges CARDOU (notre chauffeur).

#### **✓ Les fiches techniques**

Elles sont établies à la suite des reconnaissances par l'animateur et son équipe, puis sont soumises à l'approbation du Président avant leur diffusion aux adhérents et sympathisants.

Les inscriptions se font directement sur la boîte mail du club ou par SMS au numéro indiqué sur la fiche

#### **✓ Les Randonnées**

Il énumère ensuite la liste des 19 randonnées effectuées au cours de la saison sur le territoire, à laquelle s'ajoute celle effectuée au cours de notre séjour anniversaire à la Dominique du 20 au 27 juillet 2024.

Quelques-unes de nos participations sont à signaler, comme :

- l'encadrement de la «*randonnée découverte des quartiers*» organisée par la Ville de Saint-Joseph.
- La «*rencontre Interclubs*» qui s'est déroulée au Lorrain le 11 novembre 2023.
- L'encadrement du «*Rando Challenge*» organisée par le CRPM sur le territoire de la commune du Robert le 21 avril 2024.
- Le défilé des Associations Joséphines lors de la fête patronale au mois de mai 2024.

- La Marche Royale du Gros-Morne le 19 mai 2024.
- Le «*Festival de la Randonnée Pédestre*» organisé par le CRPM à Basse-Pointe le 02 juin 2024.

Nous n'avons déploré aucun incident sur les sentiers de randonnée, et ce, grâce à la vigilance de l'équipe d'encadrement qui ne ménage pas ses efforts pour nous permettre de randonner en toute sécurité.

Gérard BOUHOT annonce que le RCVD a accueilli cette saison 2 nouveaux encadrants, en la personne de Jean-Luc FARANT et Pierre MEYNIAC, titulaires du brevet.

### ✓ **Les commissions et responsabilités**

Elles sont au nombre de 6 : *finances – sentiers – convivialité – séjour – matériel – maintenance du site*. Leur fonctionnement reste encore à améliorer et le club lance un appel aux membres bénévoles.

### ✓ **La formation**

- Gérard BOUHOT a pu bénéficier de la prise en charge par le RCVD de la formation continue de son brevet qui nécessitait d'être renouvelé après 5 ans.
- 9 membres du C.A. ont suivi une formation PSCI financée par le RCVD. Elle a eu lieu au C.A.S.E. de Bois du Parc le 16 mai 2024.

### ✓ **La communication**

Elle constitue un outil essentiel pour l'information du club.

Sur le site du RCVD sont diffusés les événements du club par le biais des photos, vidéos, réalisés lors de nos sorties.

Le groupe WhatsApp qui a été créé participe également à cette diffusion.

Les articles, témoignages sur le Livre d'Or, ou articles publiés dans le Journal France-Antilles constituent autant d'informations permettant de nous faire connaître et d'accroître ainsi notre effectif.

### ✓ **Autres temps forts**

La participation à la rencontre des présidents de clubs organisée par le CRPM le 16 septembre 2024 ; le RCVD était représenté par son Président.

La tenue d'un stand au Forum des Associations Joséphines, le 16 septembre 2024, avec une fréquentation satisfaisante de notre stand.

Gérard BOUHOT conclut en faisant le constat que nos activités semblent bien correspondre aux attentes de nos randonneuses et randonneurs.

Cela se traduit par les retours qui nous sont adressés par les randonneurs, leur fidélité, et par l'arrivée de nouveaux membres.

La parole est ensuite donnée à l'assemblée.

- Le Président insiste sur la nécessité de respecter les règles de sécurité en randonnée : tout accident intervenu pendant la randonnée doit être porté à la connaissance des dirigeants du club et faire l'objet d'une déclaration de sinistre auprès de la Fédération Française de Randonnée.

Cette mise au point fait écho à un accident, non signalé, qui n'aurait pas permis à un membre du RCVD de participer au séjour anniversaire suite à l'aggravation de sa blessure. L'agence de voyages ne lui ayant pas remboursé le prix du billet.

- Christiane REMIR demande si l'assurance annulation-voyages n'a pas été mise en œuvre.
- Le Président répond que lors des réunions préparatoires à l'organisation des voyages, l'agent propose toujours l'option « annulation », mais chacun reste libre de son choix.
- Suzie BULLET demande si cette personne n'aurait pas pu être remboursée.
- Le Président déclare qu'il n'a été informé de cette situation que la veille du départ, et à une heure tardive.
- Elisabeth MAGIT dit que l'agence aurait pu faire un geste commercial.
- Gérard BOUHOT informe que même si l'assurance voyages demeure une option, nous devons veiller à ce qu'elle soit bien comprise par chacun afin d'éviter toute surprise (ou contestation).

Ce rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

#### **IV – RAPPORT FINANCIER**

Il est présenté par la Trésorière, Pierrette CENILLE.

Elle procède à l'énumération des différents comptes du récapitulatif « année 2023/2024 » et indique que la situation financière du club est critique.

A ce jour l'association dispose :

- A la Banque Postale : 1 574,87 euros
- En caisse : 4,39 euros

La discussion est alors ouverte.

- Adrienne CASSILDE demande à quoi correspond le montant inscrit au compte 618 « formation ».

- Pierrette CENILLE répond qu'il s'agit d'une formation aux gestes de premier secours dispensée à quelques membres du conseil d'administration.
- Elisabeth MAGIT interroge sur les 2 montants inscrits au compte 6287 « réception »
- Pierrette CENILLE répond que :

\*Les 930 euros concernent une sortie au restaurant, suite à une randonnée effectuée au François.

\*Les 425 euros correspondent à une facture de frais relatifs à la préparation de l'assemblée générale pour les membres du bureau.

- Elisabeth MAGIT trouve que le montant du compte « collation » est excessif (ce qui équivaut à un montant de 100 euros par rando) ; elle suggère que des achats groupés soient effectués.
- Gérard BOUHOT relève qu'il existe une différence entre le montant des licences encaissées et celui versé à la Fédération de Randonnée.
- Elisabeth MAGIT demande des précisions sur le montant global des T Shirts.
- Pierrette CENILLE précise que la somme de 1 165 euros correspond aux achats, et celle de 748 euros correspond à la vente.
- Elisabeth MAGIT demande des explications au sujet du compte 6258 «Journée des adhérents».
- Le Président lui indique qu'à cette occasion le repas est offert aux adhérents.
- Elisabeth MAGIT relève une différence entre le montant du transport (4 520 euros) qui ne correspond pas au nombre de randonnées effectuées.
- Le Président lui précise que les factures du transporteur lui parviennent avec beaucoup de retard ; il promet de revoir cette question qui sera traitée lors de la prochaine réunion du Comité, après vérification des factures.

Compte tenu de tout ce qui précède, ce rapport n'est pas mis aux voix.

Le Président suggère à l'assemblée, qui accepte, de reporter son vote lors d'une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.

## **V – PROJET D'ACTIVITES**

Présenté par Gérard BOUHOT

En préambule, il rappelle que l'un de nos objectifs concernant la remobilisation des anciens adhérents, tout en favorisant l'arrivée de nouvelles personnes, est maintenu.

Les actions envisagées pour la saison 2023/2024 ont été réalisées.

Il regrette cependant que 2 projets n'aient pas été réalisés :

- un document vidéo sur notre club.
- l'opération « allons au cinéma ».

Il précise que les projets reprennent les grandes orientations déjà connues.

Le planning prévisionnel est ensuite présenté.

Il fait remarquer que par décision du Conseil d'administration, il n'y aura pas de randonnée au mois d'août ; dorénavant la saison sera clôturée par le voyage anniversaire.

## **VI - RENOUELEMENT DU TIERS SORTANT**

Le Président annonce les membres sortants :

- Benjamin JEAN-BAPTISTE – Trésorier adjoint
- Henri JEAN-MARIE – Assesseur
- Emmanuel LERNOT – Secrétaire adjoint
- Marie-Pierre PRIVAT – Assesseur

Un appel à candidature est lancé.

Elisabeth MAGIT se porte candidate pour rejoindre le Conseil d'administration.

Sur interrogation du Président, les membres sortants acceptent tous de se représenter.

Gérard BOUHOT suggère un vote individuel, à main levée.

Les 4 membres sortants et Elisabeth MAGIT sont élus par l'assemblée, à l'unanimité.

## **VII – QUESTIONS DIVERSES**

- Le Président demande si il y a d'autres propositions autres que le Canada pour le voyage anniversaire.
- 

Selon lui, la proposition faite initialement demeure exorbitante (3.000 euros).

Il déclare que, sur les conseils du CRPM, nous pouvons établir un partenariat avec la compagnie CORSAIR.

- Gérard BOUHOT suggère que les adhérents soient informés de l'existence de l'option assurance voyages. La décision appartient à chacun, en connaissance de cause.
- Elisabeth MAGIT dit que la destination Guadeloupe n'a pas été indiquée parmi les propositions et qu'il conviendra de contacter des clubs de randonnée de ce département.
- Jean-Claude CHARLERY informe qu'il peut se rapprocher d'une autre agence concernant la destination Canada.
- Elisabeth MAGIT demande s'il ne serait pas judicieux de réclamer à la Ville de Saint-Joseph une participation financière pour l'encadrement lors des randonnées organisées par la DSCVA.
- Gérard BOUHOT est favorable à cette proposition.
- Gérard BOUHOT informe que la rencontre Interclubs aura lieu comme d'habitude le 11 novembre. Cette année, seuls 3 clubs participeront : Ti Chimen du Lorrain, le RCVD et les Mornes Denisien de Fonds Saint-Denis (club organisateur).
- Le Président souligne la nécessité de disposer d'un local pour la tenue de nos réunions.
- Adrienne CASSILDE lui indique que la ville de Saint-Joseph dispose de lieux appropriés comme l'Espace AGORA situé à proximité du hall des sports.
- Marie-George REGAL (par l'intermédiaire de Sandra SERENUS) : demande ce qu'il advient de sa proposition de concours photo, émise l'année dernière.
- William ROLLE demande comment fonctionne le « pass découverte rando ».
- Gérard BOUHOT lui répond que c'est une licence qui peut être prise sur une journée, une semaine ou un mois, et que pour l'obtenir il suffit de communiquer un certain nombre de renseignements avant le jour de la randonnée.
- Suzie BULLET suggère que le club dispose d'un T.P.E. (Terminal de Paiement Electronique) pour éviter la manipulation des espèces lors des randonnées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'assemblée et l'invite à partager la collation.

La séance est levée à 18 h 47.

Le Président

Romain PRIVAT

La Secrétaire

Josiane ADELE

Fait à Saint-Joseph, le 30 novembre 2024

## **RANDO CLUB VERT DUR**

C/o Monsieur Romain PRIVAT  
N° 350 Ermitage Lacroix  
97212 SAINT JOSEPH

### **LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'administration s'est réuni le Mardi 26 novembre 2024 à 18 h 30, conformément aux statuts de l'Association, afin de procéder à la nomination de ses membres aux différents postes.

La composition du C.A. est la suivante :

- **Président** : Romain PRIVAT
- **Vice-Président** : Alphonse BELLIARD
- **Secrétaire** : Josiane ADELE
- **Secrétaire- adjoint** : Benjamin JEAN-BAPTISTE
- **Trésorière** : Elisabeth MAGIT
- **Trésorière-adjointe** : Sandra SERENUS
- **Assesseurs** : Marie-Pierre PRIVAT – Pierrette CENILLE - Henri JEAN-MARIE  
Emmanuel LERNOT